

PARABOLE REUNION SA, société anonyme, au capital de 587 931 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis sous le numéro 98 B 548, SIRET 420 523 938 000 41, ayant son siège social au 2 rue Émile Hugot, Technopole de La Réunion, 97495 Sainte-Clotilde, ci-après dénommée « PR », est un fournisseur d'accès à Internet qui propose des communications électroniques aux particuliers.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services Internet, ci-après dénommées CGU-IP, ont pour objet de définir les conditions d'utilisation des services proposées par PR. Les services Internet, ci-après dénommés Services-IP, proposés par PR sont commercialisés exclusivement sur le territoire de l'île de la Réunion (974) et leur utilisation est limitée à ce seul territoire. L'utilisation des Services-IP de PR est réservée aux particuliers pour un usage privé et personnel et exclue par définition la possibilité de toute location, sous-location même gracieuse au profit d'un tiers. Les Services-IP de PR sont donc dédiés exclusivement aux activités non commerciales, non professionnelles (y compris associatives).

DÉFINITIONS :

Abonné : toute personne physique majeure et capable, domiciliée à l'adresse d'installation de l'offre, et ayant souscrit une offre par contrat auprès de PR, dans le cadre de ses besoins personnels et familiaux.

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques des Postes et de la distribution de la presse.

Boucle locale : circuit physique à paire torsadée métallique qui relie le point de terminaison du réseau dans les locaux de l'abonné au répertoire principal ou à toute autre installation équivalente du réseau téléphonique public.

Box Parabole : Boîtier, propriété de PR, servant d'équipement de terminaison de réseau et permettant d'accéder à Internet, ainsi qu'à divers services (VOIP, Wifi...).

CGA-IP : ce sont des documents que PR met à disposition de ses Abonnés afin de renseigner, de façon précise, sur les conditions nécessaires d'accès à un abonnement Internet.

Cloud : Le cloud (nuage) désigne un endroit où sont stockées des ressources numériques accessibles depuis un réseau Internet.

Dégroupage : Opération qui met la boucle locale détenue par l'opérateur historique à la disposition de l'ensemble des opérateurs de télécommunications.

Délai de mise en Service : le délai pour fournir à l'Abonné les services Internet à compter de la souscription au Service.

Éligibilité : l'éligibilité technique de la ligne téléphonique de l'Abonné, soit le titulaire de la ligne, est définie par sa capacité à supporter un service de type 'xDSL'. Le test d'éligibilité permet de déterminer si l'Abonné est bien situé dans une zone de couverture dégroupée par PR et par conséquent les débits théoriques et services que l'Abonné peut espérer.

FIS : Fiche d'Information Standardisée.

FTTPR : Fiche des Tarifs Télécoms de Parabole Réunion, pour les appels payants ou inclus dans l'abonnement.

GRT : Grille Référentielle des tarifs.

Internet : Réseau informatique mondial composé de serveurs reliés entre eux, peu importe leur localisation géographique.

IP : (Internet Protocol) Protocole Internet permettant la communication dans un environnement hétérogène.

Mandat IP : désigne le document signé par l'Abonné autorisant PR, en son nom et pour son compte, à procéder au dégroupage partiel ou total de sa ligne téléphonique avec éventuelle demande de portabilité. En signant le Mandat de dégroupage, l'Abonné atteste être titulaire de la ligne téléphonique objet du Contrat.

Messagerie Électronique : on appelle messagerie électronique l'ensemble du système qui permet la transmission des messages écrits envoyés électroniquement (également nommés courriel, mel ou e-mail) via un réseau informatique.

Portabilité : En téléphonie, la portabilité est la possibilité pour un Abonné de conserver gratuitement son numéro de téléphone fixe en cas de changement d'opérateur ou en cas de déménagement.

RCPR-IP : Récapitulatif contractuel de Parabole Réunion relatif au service d'accès à internet.

RIO : Le Relevé d'Identité Opérateur est un identifiant unique attribué à chaque ligne de téléphonie fixe, qui en cas de changement d'opérateur, permet de faciliter pour la portabilité/conservation du numéro.

Services VOIP : désignent les deux options associées au Service Internet : l'option Téléphonie par Internet et l'option Mobile.

Spam : le spam ou courriel indésirable, est une communication électronique non sollicitée, généralement envoyée à des fins publicitaires.

Tiers-Payeur : Désigne une personne physique majeure ou une personne morale, distincte du Signataire de l'Abonnement, qui s'engage à payer toute facture (mensuelle ou ponctuelle) pour et au nom de l'Abonné.

Utilisateur : désigne la personne physique qui accède aux Services-IP et qui les utilise, soit l'Abonné ou les personnes autorisées par l'Abonné à utiliser les Services-IP comme le service VOIP, le Cloud ou la Messagerie Électronique.

VOIP : La voix sur IP, ou « VOIP » pour Voice Over Internet Protocole, est une technique qui permet de communiquer par la voix sur des réseaux compatibles IP, qu'il s'agisse de réseaux privés ou d'Internet.

xDSL : désigne un ensemble de techniques de communication (ADSL, VDSL...) permettant d'utiliser une ligne téléphonique standard pour transmettre et recevoir des données numériques de manière indépendante du service de téléphonie conventionnel (analogique). Les débits en réception varient selon la technologie déployée entre 1Mbits/seconde et 50Mbits/seconde et entre 1Mbits/seconde et 8 Mbits/seconde en émission.

SOMMAIRE :

Chapitre 1 : Les Services-IP

- 1.1 Service Internet
- 1.2 Accès au Service et restrictions
- 1.3 Espaces Abonnés
- 1.4 Confidentialité
- 1.5 Facture
- 1.6 Responsabilités de l'Utilisateur et de PR
- 1.7 Protection des Equipements
- 1.8 Témoins de connexion dits « cookies »

- 3.8 Qualité – Mise jour et Continuité de service
- 3.9 Stockage des données
- 3.10 Contenu public
- 3.11 Sécurisation des comptes Cloud bu PR
- 3.12 Responsabilité - Propriété intellectuelle – Hébergement et Sécurité
 - 3.12.1 Responsabilités
 - 3.12.2 Propriété Intellectuelles
 - 3.12.3 Hébergement
 - 3.12.4 Sécurité et Restrictions

Chapitre 2 : Le Service Téléphonie

- 2.1 Service Téléphone (VOIP)
- 2.2 Valorisation des appels
- 2.3 Portabilité du Numéro
- 2.4 Numéro de téléphone attribué par PR
- 2.5 Règles d'Usage
- 2.6 Suspension, Spécificités & Restrictions

Chapitre 4 : La Messagerie Électronique

- 4.1 Définitions
- 4.2 Objet, acceptation et modification des CGU
- 4.3 Description du Service
 - 4.3.1 Messagerie
 - 4.3.2 Protection anti-spams
 - 4.3.3 Propositions d'actions ou de campagnes
 - 4.3.4 Agenda et porte-document
- 4.4 Inscription et désinscription de l'utilisateur au service
- 4.5 Evolutions et Support du Service
 - 4.5-1 Evolutions
 - 4.5-1- Support Basique au Service
 - 4.5-3 Support Avancé au Service
- 4.6 Conséquences de l'inactivité sur le compte, de la désinscription du compte ou de la résiliation des services
- 4.7 Protection des données à caractère personnel
- 4.8 Responsabilités de l'Utilisateur et de PR
- 4.9 Propriété intellectuelle
- 4.10 Droit applicable et attribution de compétences

Chapitre 3 : L'Espace de Stockage : Le Cloud

- 3.1 Mon Espace de Stockage
- 3.2 Définitions
- 3.3 Utilisation du service et mise en service
- 3.4 Identifiants de connexion au Service Mon Espace de Stockage
- 3.5 Confidentialité
- 3.6 Modalités d'utilisation
- 3.7 Support
 - 3.7.1 Support Basique au Mon Espace de Stockage
 - 3.7.2 Support Avancé

Chapitre 1 : Les Services-IP

1.1 Les services fournis par PR

Les Services-IP consistent à offrir à l'Abonné une connexion au réseau Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure et sous réserve d'éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels. Les Services-IP comprennent un service de Messagerie Électronique, un service Cloud, un service de Téléphonie sur IP, ci-après dénommé Service VOIP, ainsi que d'autres services décrits dans la FIS en vigueur.

Les Services-IP sont accessibles selon l'éligibilité du domicile de l'Abonné et nécessite une souscription à un contrat d'abonnement.

Le Service-IP est indissociable du modem ci-après nommée « La Box Parabole », proposé en location à l'Abonné. Les paramètres et paramétrages de la Box Parabole sont accessibles par saisie de l'adresse 192.168.1.1 du navigateur internet de l'Abonné.

1.2 Accès aux Services-IP

Le Service Internet résidentiel de PR est proposé à une vitesse mesurée entre le modem de l'utilisateur et l'équipement de commutation télécom de la boucle locale, appelé Nœud de Raccordement, ci-après nommé NRA, auquel est éligible l'Abonné.

Bien que PR s'engage à déployer tout effort raisonnable pour permettre à l'Abonné de bénéficier d'une vitesse maximale en fonction de sa technologie xDSL, PR ne peut garantir une vitesse allant au maximum de la connexion de l'Abonné en tout temps et en tout lieu. L'adresse IP que proposera PR sera une adresse IP fixe. Les adresses « IP » attribuées par PR sont la propriété de PR et leur utilisation par l'Abonné est autorisée uniquement jusqu'à résiliation du contrat d'abonnement PR.

A l'activation effective du Service Internet et quel que soit le type de contrat souscrit, l'Abonné recevra un courrier de bienvenue envoyé par voie postale prouvant l'activation de ses Services-IP et débutant ainsi la facturation du service. Le courrier de bienvenue donnera à l'Abonné ses codes d'identification lui permettant d'accéder à son espace Abonné.

1.3 Espace Abonné

L'espace Abonné, ci-après dénommé « Mon Espace », est accessible à l'adresse <https://www.parabolereunion.com/extranet/login>. Il est accessible à tout Abonné ayant souscrit aux Services-IP de PR sans en faire la demande. Mon Espace héberge le ou les Contrats d'Abonnement, les factures afférentes au(x) contrat(s), la boîte mail de l'Abonné et il offre la possibilité à l'Abonné de modifier ses coordonnées de contact et bancaires. L'Abonné pourra s'y connecter grâce aux identifiants de connexion qui lui seront communiqués dans le courrier de bienvenue. Sont définis comme « identifiants », le login et le mot de passe envoyés à l'Abonné dans le courrier de bienvenue. Ces identifiants protègent l'accès au service, sans eux l'accès au service est refusé. Les identifiants sont envoyés une seule et unique fois. En cas de perte des identifiants, Abonné peut adresser gratuitement une demande de réinitialisation de ses identifiants qui lui seront envoyés par courrier postal sous forme d'un nouveau courrier de bienvenue, sans effet sur la date de mise en service.

A propos des identifiants, PR conseille fortement à l'Abonné :

- de changer le mot de passe communiqué dans le courrier de bienvenue pour l'accès à son Espace Abonnés ;
- de le renouveler au moins une fois tous les 6 mois ;
- d'éviter de le communiquer à des tiers, même dans le cadre familial proche ou comme non proche ;
- et de l'enregistrer sur son ordinateur sans l'avoir préalablement cryptée ou protégée.

L'accès à Mon Espace est autorisé uniquement aux Abonnés ayant un contrat d'abonnement en cours.

1.4 Confidentialité des données

Les seules informations conservées par PR sont le nom et prénom de l'Abonné, la référence du contrat, le numéro de téléphone de contact, le mail de contact et les adresses mail des utilisateurs. PR peut communiquer tout ou partie des données de ses Abonnés à des prestataires tiers afin de leur proposer des dispositifs commerciaux susceptibles de les intéresser. Le partenaire commercial contactera les Abonnés sélectionnés par PR par téléphone. Le mode de communication mail ou courrier doit être autorisé par l'Abonné. À tout moment, l'Abonné peut demander à avoir accès, à modifier, à rectifier ou à supprimer ces informations dans le respect de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 (CNIL).

Les données de l'Abonné sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution du contrat, les données peuvent être conservées au maximum pour une durée de trois (3) ans à compter de la fin de la relation. Un document relatif à la Politique de Confidentialité et de Protection des Données est disponible sur <https://www.parabolereunion.com/tarifs-conditions>.

1.5 Facturation

Les sommes dues au titre de l'abonnement et de l'utilisation des Services-IP, font l'objet de l'envoi d'une facture mensuelle disponible gratuitement sur l'Espace Abonnés sur www.parabolereunion.com. L'Abonné est notifié sur son adresse mail de contact de la mise à disposition de la facture. Sur simple demande de l'Abonné, par tout moyen et à tout moment, les factures lui sont adressées gratuitement sur support papier, à la place du support dématérialisé proposée par PR. En cas de demande de l'Abonné d'obtenir l'historique de ses factures, seules les 12 dernières factures seront mises à disposition.

1.6 Responsabilités de PR

PR est responsable de la mise en place et de la continuité des moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement des Services-IP. PR assurera gratuitement pendant toute la durée de l'abonnement l'entretien normal et le bon état de marche, ainsi que le remplacement du matériel mis à disposition, sous réserve que le diagnostic de panne ne montre pas de détérioration du fait de l'Abonné. PR s'engage à disposer sur la durée du contrat des capacités sous-marines nécessaires à la fourniture du Service Internet dans les conditions décrites dans le RCPR-IP. Le bon fonctionnement du service ne peut être assuré qu'avec les équipements conformes aux spécificités techniques décrites dans le guide d'installation et d'utilisation.

PR n'exerce aucun contrôle a priori sur les données reçues ou transmises par l'Abonné sur Internet ou sur les contenus des services accessibles sur Internet. PR peut toutefois bloquer l'accès à certains sites sur réquisition judiciaire et tout particulièrement en cas d'infraction à la législation française en vigueur (HADOPI, Sécurité Intérieur, Ministère de la justice, CNIL etc...) et/ou suite à un avis transmis à l'adresse de messagerie de l'utilisateur, PR peut restreindre ou interrompre immédiatement l'accès Internet après constat de(des) infraction(s) commise(s) telles que :

- transmission ou assistance à la transmission de messages non sollicités, de tout fichier et/ou document contenant toute forme de virus informatique ou autre élément semblable de nature destructrice ou pouvant nuire ou porter préjudice à autrui ;
- tentative d'intrusion ou de violation des mécanismes de sécurité d'un hôte Internet ;
- piratage de toute nature visant à nuire à autrui, personne physique ou morale ;
- téléchargement abusif en amont ou en aval et non conforme à la législation française ainsi qu'aux appréciations des analyses faites par PR ;
- récupération ou stockage de toute information, donnée, ou matériel de nature diffamatoire, obscène, pédopornographique, contenant de la littérature haineuse, portant atteinte à la vie privée ou en violation de tout droit, titre ou intérêts de propriété intellectuelle, incluant tout logiciel ou information permettant de faire échec à la protection contre la copie ;
- l'enregistrement ou tout autre mécanisme antivirus associé aux logiciels commerciaux ou shareware (contribuciel).

Pour assurer la bonne gestion du système d'accès à Internet, PR se réserve le droit, après en avoir informé l'Abonné, d'empêcher toute opération, de restreindre ou de mettre fin au Service, si l'utilisation qui en est faite est susceptible de perturber le bon fonctionnement d'Internet, du réseau de PR, ou d'enfreindre les législations applicables. PR se réserve le droit, à son entière discrétion, de limiter le nombre de destinataires auxquels l'Abonné envoie un courriel, le nombre de messages que l'Abonné peut envoyer ou recevoir par l'intermédiaire du service de messagerie ou autres paramètres afférents à la messagerie (ex : taille des pièces jointes, type de fichier, provenance ou contenus des messages, ...). L'Abonné est informé qu'au titre de ses activités de fournisseur d'accès à Internet et d'hébergeur, PR ne peut voir sa responsabilité civile engagée à raison des contenus transmis sur les réseaux de communications électroniques conformément à la loi pour la confiance dans l'Economie Numérique publiée au JO n° 143 du 22 juin 2004.

PR fait de son mieux pour lutter contre les Spams et tout autre acte de délinquance numérique.

En cas de consommation hors norme et afin de remédier aux situations frauduleuses, PR se réserve le droit d'interrompre tout ou partie du service avec ou sans préavis. Est considérée comme une consommation hors norme toute consommation Internet ayant pour impact de neutraliser, volontairement ou non, tout ou partie du réseau internet.

Le Service Internet et ses options ne permettent pas l'utilisation d'un fax, du minitel ou des systèmes d'alarme RTC non compatibles IP.

1.7 Responsabilités de l'Abonné

L'Abonné est tenu de conserver le matériel remis par PR pendant toute la durée de l'abonnement et à y laisser libre accès à tout représentant de PR. Les Équipements demeurent la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de PR. L'Abonné ne doit effectuer aucune ouverture, intervention technique, transformation ou modification de la Box Parabole,

à quelque fin que ce soit, ni aucune tentative de duplication ou usage anormal ou frauduleux de la Box Parabole. En cas de disparition, destruction, détérioration ou perte de la Box Parabole et quel qu'en soit la cause, l'Abonné doit immédiatement en informer PR et lui fournir justification.

L'Abonné effectue l'installation des équipements mis à sa disposition sous sa propre responsabilité, sauf recours à un tiers mandaté par PR.

L'Abonné est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à PR (ainsi qu'à ses prestataires) du fait de sa défaillance, négligence ou imprudence dans l'utilisation de services et des Équipements de PR.

L'Abonné est responsable de toute activité depuis son accès Internet, incluant les Services VOIP, fourni par PR et depuis son espace Abonné. En conséquence, l'Abonné doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour préserver la confidentialité de ses identifiants et de ses mots de passe

Certains contenus malveillants (virus, applications inconnues...) sont susceptibles d'endommager les Équipements, Matériels et données ou de permettre à des tiers d'y accéder à l'insu de l'Abonné. L'Abonné doit en conséquence protéger l'ensemble de ses données et fichiers personnels contre toutes les formes de piratage, vols, suppressions, hameçonnage (...) circulant sur Internet. Il est nécessaire de mettre en place un anti-virus sur chaque appareil connecté à la BOX-Internet-PR et de procéder à la sauvegarde régulière des données (sur support durable ou dans le « Cloud »).

Il est également nécessaire de mettre à jour les logiciels, de télécharger des applications connues et fiables. Pour les services édités par des tiers, l'Abonné doit, en cas de problème, contacter l'éditeur. Il est fortement conseillé de modifier les identifiants de connexion dès la souscription, puis régulièrement.

L'Abonné doit respecter la réglementation en matière d'usage d'Internet, en particulier les recommandations de l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) relatives au téléchargement ou à la consultation d'œuvres protégées par des ayants droit.

L'Abonné ne doit pas transmettre, diffuser, conserver ou rendre consultable tout contenu illégal, dommageable, nuisible, menaçant, diffamatoire, injurieux, dans le but d'harcèler, d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, à la xénophobie, à la pornographie infantile, à la violence notamment celles faites aux femmes, portant atteinte à la vie privée d'autrui ou à la dignité humaine ou autrement répréhensible tant au regard de la loi française que de la loi de l'Etat dont il serait ressortissant ou résident.

L'Abonné est responsable des contenus consultés sur Internet et il est fortement invité à encadrer et contrôler l'accès à des contenus disponibles sur Internet qui pourraient revêtir un caractère illégal aux termes de la Loi, ou s'avérer nocifs pour le développement des mineurs.

PR porte à la connaissance de l'Abonné le message suivant de l'ARCOM et du Ministère de la Santé et de la Prévention : « Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois (3) ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du comportement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans ». Par extension, l'accès à Internet par de jeunes enfants doit être encadré par le responsable du Contrat d'Abonnement Internet.

1.8 Protection des Équipements

Les défauts électriques (court-circuit, baisse de tension), tout comme l'humidité, les sources de grandes chaleurs ou de froid font courir un danger aux équipements électriques comme la Box Parabole. Pour limiter les interruptions de services ou le dysfonctionnement total ou partiel, PR recommande aux Abonnés de respecter les normes d'utilisation en vigueur pour tout appareil électrique. Toute dégradation du fait de l'Abonné impliquera le remboursement du matériel détérioré selon les tarifs indiqués dans la GRT/FIS en vigueur.

1.9 Témoins de connexion dits « cookies »

Des cookies sont utilisés dans le cadre des Services-IP, afin notamment d'en améliorer la qualité. Les cookies sont des fichiers enregistrés sur le disque dur de l'ordinateur personnel de l'Abonné lors de la navigation sur Internet. Un cookie ne permet pas en lui-même une identification nominative, il enregistre des informations relatives à la navigation sur un site donné. Ces informations sont récupérables et utilisables par les serveurs de PR pour faciliter les visites ultérieures sur ce même site.

Chapitre 2 : Utilisation du Service VOIP

2.1 Le Service VOIP

Le Service VOIP (Voice Over Internet Protocol) de PR est une option payante qui permet à l'utilisateur de recevoir et d'effectuer des appels téléphoniques vers des destinations gratuites et payantes, nationales ou internationales, sur des téléphones fixes ou mobiles. Ce service nécessite que l'Abonné soit équipé d'un ou plusieurs téléphones VOIP connectés à la Box Parabole et suppose que l'accès à Internet fourni par PR soit opérationnel. Un minimum de capacité de 64 Kbits de bande passante en amont et autant en aval est nécessaire pour un fonctionnement adéquat. Si l'Abonné décidait d'utiliser le Service VOIP à l'aide d'un appareil autre que la Box Parabole, PR se réserve le droit d'interdire de façon particulière ou de façon générale l'utilisation dudit Service. Le guide d'utilisation détaillé du service est accessible sur www.parabolereunion.com.

2.2 Valorisation des appels

Les destinations gratuites et payantes des appels téléphoniques sont définies dans la FTTPR disponible sur <https://www.parabolereunion.com/tarifs-conditions> et sont susceptibles d'évoluer. Les appels téléphoniques vers des destinations payantes (hors forfait) donnent lieu à facturation supplémentaire.

Leurs tarifs peuvent varier à la hausse comme à la baisse sans avis préalable aux Abonnés. L'Abonné accepte donc de consulter les tarifs de la FTTPR avant d'effectuer tout appel payant pour connaître le tarif en vigueur. Toute communication payante est assujettie à un coût de mise en relation (CMR) incompressible en sus du coût de communication à la minute vers la destination appelée. Le coût d'une communication payante se calcule sur le temps de communication en secondes, réinterprété en minute, valorisé à son coût de communication à la minute et arrondi au centième supérieur si égal ou supérieur à 5 et au centième inférieur si inférieur à 5 (exemple : arrondi de 1.084 = 1.08 et arrondi de 1.087 = 1.09).

Exemple de calcul pour un appel d'une durée de 283 secondes que l'on définira par T vers une destination avec un coût de mise en relation (CMR) de 0.10 centimes d'euros et un coût de communication de 0.23 centimes d'euros à la minute

- Formule de calcul : $CMR + Arrondi\ de\ T$

- $Coût\ d'appel = 0.10 + Arrondi\ de\ (283\ secondes / 60\ secondes) \times 0.23\ centimes = 1.18\ euros\ TTC$

PR se fie à la supervision automatisée des réponses pour déterminer si et quand un appel a été répondu. La supervision de réponse est le signal envoyé par le transporteur qui connecte l'appel pour indiquer le début de l'appel. La supervision de réponse est généralement reçue lorsque l'appel est répondu. Cependant, la supervision de réponse peut aussi être générée par les systèmes de messagerie, les autocommutateurs privés (PBX) et les équipements d'aiguillage inter échange. Le Client comprend que certains fournisseurs de services de téléphonie pourraient ne pas acheminer les appels à partir du réseau de PR et dégage PR de toute responsabilité à cet égard.

2.3 Portabilité du Numéro

L'Abonné dispose de la faculté, lors de la souscription au Service Internet, de conserver son numéro de téléphone fixe en cas de changement d'opérateur. Afin de permettre à PR de mettre en œuvre sa demande de portabilité, l'Abonné doit fournir à PR le code RIO de sa ligne téléphonique. Pour obtenir son RIO, l'Abonné appelle gratuitement le numéro 3179, depuis la ligne fixe dont il souhaite garder le numéro. Dans les cas où l'Abonné au service Internet de PR souhaite porter son numéro vers un autre opérateur, il peut obtenir le RIO en appelant le 3179 depuis sa ligne fixe, ou le numéro gratuit 0800 000 974.

Il est possible de récupérer un numéro déjà résilié jusqu'à 40 jours calendaires (quarantaine) après la résiliation du contrat chez son ancien opérateur. Pour une meilleure gestion de la portabilité en cas de demande de portabilité, PR encouragera ses Abonnés à faire les démarches de récupération du RIO préalablement à la souscription du service Téléphone. S'il n'y a pas de portabilité de l'ancien numéro de téléphone, l'Abonné doit prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la terminaison des services fournis par son ancien fournisseur de services, le débranchement des lignes téléphoniques concernées et le renvoi d'appel approprié, le cas échéant. En tout temps, l'Abonné demeure responsable des frais et coûts associés à cette responsabilité ainsi que de toutes les sommes dues à son ancien fournisseur de services.

2.4 Numéro de téléphone attribué par PR

En cas de souscription au Service VOIP, l'Abonné se voit attribuer un numéro de téléphone automatiquement (sauf en cas de Portabilité cf article 2.3) mis en « liste rouge », donc non-accessibles aux annuaires téléphoniques reconnus. Ce numéro de téléphone ne peut être ni cédé, ni protégé par un droit de propriété industrielle ou intellectuelle au profit de l'Abonné. Ce numéro de téléphone ne peut être ni cédé, ni protégé par un droit de propriété industrielle ou intellectuelle au profit de l'Abonné.

Cependant, l'Abonné détient le droit exclusif d'utilisation du numéro de téléphone. Dans certains cas telle qu'une exigence d'un organisme gouvernemental, PR peut changer ce numéro sous réserve d'un préavis raisonnable comportant le motif et la date effective du changement de numéro de téléphone. En cas d'urgence, un avis verbal avec confirmation écrite postale ou dématérialisée sera fourni dans les plus brefs délais.

2.5 Règles d'Usage

Usage non autorisé : l'Abonné doit avertir PR de tout usage non autorisé de son compte ou de toute brèche ou faille de sécurité qui lui est connue.

Usage résidentiel : le Service VOIP décrit dans les présentes CGU est destiné à un usage résidentiel. L'Abonné ne doit pas utiliser le service pour tout autre usage incluant les activités commerciales ou gouvernementales, à but lucratif ou non lucratif, bureau à domicile, entreprise, vente, télétravail, télémarketing, composition automatique, envoi massif de messages vocaux, appels prolongés ou tout autres activités qui seraient inhabituels par rapport à un usage normal.

Usage des numéros spécifiques : le Service VOIP de PR peut ne pas accéder à certains numéros de téléphone spéciaux nationaux ou internationaux. PR se réserve le droit de limiter la capacité de l'Abonné à accéder à de tels numéros.

Usage des numéros spéciaux surtaxés : Par défaut, les appels vers les numéros spéciaux surtaxés sont autorisés pour tous les Abonnés :

- les numéros à 10 chiffres commençant par 08,
- les numéros à 6 chiffres commençant par 118,
- et les numéros à 4 chiffres commençant par 3 ou 1.

Cependant, chaque Abonné a la possibilité de bloquer ou débloquer gratuitement et à tout moment l'accès à ces numéros, depuis son Espace Abonné disponible sur le site Internet www.parabolereunion.com.

2.6 Suspension, Spécificités & Restrictions

Interruption de service et détérioration due à une tierce partie : les appels vers le Service Abonnés de PR ne fonctionneront pas en cas de panne d'Internet et d'alimentation électrique chez l'Abonné ou directement sur le réseau électrique. De plus, un trafic excessif sur Internet peut mener à la dégradation de la qualité des appels.

Défaut de l'Abonné : si les Services-IP sont suspendus comme prévu dans les CGA-IP et les présentes CGU-IP, le Service VOIP ne fonctionnera plus.

Vie privée : le Service de téléphonie VOIP de PR utilise le réseau Internet et des réseaux tiers pour retransmettre la voix et autres communications. PR n'est pas responsable pour toute perte de confidentialité relative à la vie privée résultante de l'utilisation du Service.

Restrictions : en utilisant le service, l'Abonné doit se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables et ne permettre à quiconque d'utiliser le service d'une manière qui est illégale, frauduleuse, trompeuse, harcelante, menaçante, pouvant causer du dommage, maligne, diffamatoire, abusive, haineuse, sexuelle, raciste, inacceptable envers les ethnies, vulgaire, pornographique, obscène ou de toutes autres façons inacceptables pouvant mener à des poursuites criminelles ou violer toute loi nationale ou internationale. Les règles d'usage définies dans les présentes CGU-IP peuvent évoluer, la nouvelle version sera alors transmise par PR selon tout moyen à sa disposition.

Chapitre 3 : le Cloud de PR

3.1 Le service Cloud

Le Cloud est proposé et hébergé par PR et réservé à l'Abonné ayant souscrit aux Services-IP. C'est un service de stockage et de synchronisation en ligne de dossiers, fichiers de type vidéo, musiques, photos, bureautiques, ci-après nommé « les Données ». Le Cloud est réservé aux personnes physiques et majeures. Si l'utilisateur est mineur il devra demander l'accord préalable de ses parents ou du(des) titulaire(s) de l'autorité parentale reconnue légalement comme telle.

3.2 Identifiants de connexion au Cloud

Les identifiants de connexion au Cloud sont créés par l'Abonné lui-même à partir de sa connexion dans son espace Abonné disponible sur www.parabolereunion.com.

En cas de perte ou d'oubli des identifiants, PR pourra à la demande de l'Abonné effectuer gratuitement une réinitialisation des identifiants de connexion. L'abonné sera informé par courriel de la réussite de la réinitialisation, il pourra alors créer de nouveaux identifiants. Il est entendu que toute demande de réinitialisation sera étudiée et vérifiée par PR préalablement après validation des informations communiquées par l'Abonné, si bien sûr le service est réputé comme non résilié par PR.

PR conseille fortement à l'utilisateur :

- de renouveler les identifiants au moins une fois tous les 6 (six) mois ;
- d'éviter de le communiquer à des tiers, même dans le cadre familial proche comme non proche ;
- de l'enregistrer sur son ordinateur sans l'avoir préalablement crypté ou protégé.

3.3 Utilisation du Cloud et mise en service

Les utilisateurs du Cloud sont tenus de respecter les règles, par définition non exhaustives, de bon usage ci-dessous :

- ne pas enfreindre ou détourner les mesures de sécurisation du service ;
- ne pas enfreindre les lois sur la propriété intellectuelle (art. L.112-2, 5° du Code de Propriété Intellectuelle) ;
- ne pas utiliser le service pour sonder, analyser ou attaquer tout système ou réseau ;
- ne pas revendre le service ;
- ne pas passer outre les quotas fixés par le service.

Le service Cloud sera effectif 15 jours ouvrables suivant la mise en service des Services-IP. Le guide d'utilisation détaillé du Cloud est accessible sur www.parabolereunion.com.

La gestion et l'administration du service ainsi que l'administration du service sont réalisées par PR.

Le service partagé est accessible depuis l'adresse <https://cloud.parabolereunion.com/>. Il n'est pas possible d'utiliser un autre nom de domaine personnalisé. L'Abonné est reconnu comme l'utilisateur principal du Cloud, il a accès à l'administration du service, il peut donc faire par lui-même les ajouts/suppressions de compte utilisateur. Il peut également activer des modules supplémentaires dans la liste de ceux proposés par défaut.

La résiliation des Services-IP entraîne automatiquement la suppression définitive du Cloud de l'Abonné à compter de 6 mois après la date de résiliation. Une notification via le mail de contact sera envoyée à l'Abonné avec les conditions d'application de la suspension.

Tout abus d'utilisation du Cloud ne respectant les présentes CGU-IP pourra entraîner la suspension sans indemnité du service avec ou sans préavis pour un délai de suspension fixé et communiqué sur l'adresse mail de contact de l'Abonné. Le rétablissement du service pourra se faire suite à l'appel de l'Abonné auprès du Service Abonné de PR ou automatiquement par PR après le délai de suspension préalablement communiqué.

3.4 Supports

3.4.1- Support Basique au CLOUD

L'utilisateur bénéficie d'une solution de support technique ci-après nommé « Support basique »

Le support basique peut être contacté uniquement par mail dans la limite d'une requête mensuelle à l'adresse mail de support: supportcloud@parabolereunion.com. Le délai de prise en compte est de 24h lors des jours ouvrés. Le délai de résolution dépend de la nature du problème, cette information sera délivrée lors de la prise en compte. Sont considérées comme incluses au support basique les sollicitations relevant de problèmes techniques inhérents au service. Toute autre demande sera considérée comme « hors support classique ».

3.4.2 Support Avancé

Selon la nature de la demande, une proposition financière sera faite et soumise à l'acceptation de la part de l'Abonné avant réalisation et facturation. Exemples de sollicitations : Aide à la configuration des postes utilisateur, smartphones ou tablettes, réinitialisation de mot de passe, Formation utilisateur et/ou administrateur ... et toutes autres demandes.

3.5 Qualité, mise jour et continuité de service

Le service est fourni « en l'état ». Cela signifie que des perturbations peuvent survenir ponctuellement lors d'opérations programmées (et les utilisateurs en seront avertis à l'avance) ou d'incidents majeurs. De nombreux systèmes sont mis en place pour assurer un service de qualité et PR fera tout son possible pour assurer un fonctionnement optimal mais ne s'engagera toutefois pas sur un taux de disponibilité chiffré. En cas de dysfonctionnement grave entraînant une indisponibilité du service pendant plus de deux jours ouvrés, l'Abonné ne pourra prétendre à d'autre indemnité qu'un remboursement proportionnel à la durée de l'interruption de service. Les mises à jour des logiciels sur les serveurs sont assurées par PR et sont réalisées régulièrement. PR se réserve le droit de choisir les mises à jour à appliquer et leur date de mise en service. Pour le confort de ses utilisateurs, les mises à jour nécessitant une interruption de service seront principalement réalisées sur des périodes à faible utilisation (nuit,...) mais pas nécessairement. Les utilisateurs du service seront avertis avant chaque mise à jour de ce type.

Les mises à jour de logiciel sur les terminaux des utilisateurs (ordinateurs, smartphones et tablettes) ne sont pas à la charge de PR. Toute demande en ce sens sera considérée comme une demande de support non inclus au Support Basique

3.6 Stockage des Données

En utilisant le Cloud, l'Abonné confie ses Données à PR. Ces Données lui appartiennent. Ni PR ni aucun tiers n'est autorisé à les utiliser de quelque manière que ce soit sans son accord. PR conseille à l'Utilisateur d'effectuer une sauvegarde supplémentaire de ses Données importantes sur un périphérique de stockage personnel dont il est propriétaire. Le respect de la liberté et des droits des Utilisateurs est une priorité absolue. Seuls les Utilisateurs peuvent choisir de diffuser des données, notamment par les fonctions de partage proposés par le service.

3.7 Contenu public

Lorsque du contenu est partagé (via les fonctionnalités de partage ou les interfaces de programmation d'application de partage), les Données sont exposées, particulièrement lors d'un partage web. L'utilisation des fonctionnalités de partage relève du seul ressort de l'Abonné et des Utilisateurs et PR ne saurait être tenue responsable du vol, de la corruption ou de la suppression des Données par ces moyens de partage. Il est grandement recommandé d'être prudent lors de diffusions et d'utiliser les options « mot de passe » et « expiration automatique » autant que possible.

3.8 Sécurisation du Cloud

Les Utilisateurs n'ont pas accès aux Données qui ne les concernent pas. Les Données étant chiffrées avec le mot de passe Utilisateur et la clé privée du certificat du serveur, leur lecture serait impossible à quiconque n'ayant pas eu ces deux informations. Seul un partage du mot de passe à l'initiative de l'Abonné et/ou de l'Utilisateur permet à un tiers d'accéder aux Données.

3.9 Responsabilité - Propriété intellectuelle – Hébergement et Sécurité

3.9.1 Responsabilités

Les Utilisateurs du service sont responsables de leurs Données et leur utilisation. Le non-respect des droits de propriété intellectuelle ou d'une autre loi relève de leur entière responsabilité. Chaque Utilisateur doit veiller à ne pas utiliser ni partager des contenus dont il n'aurait pas les droits. PR ne peut pas être tenu pour responsable en cas de perte de données, de fichiers corrompus, virus, « phishing », intrusions dans le but de nuire, dues à la mauvaise utilisation du service, ni des conséquences (financières, commerciales, personnelles...) qui pourraient en découler. Toute réclamation devra être adressée aux Service Abonnés de PR par téléphone au 0262 216216 ou encore par courrier au 2 Rue Emile Hugot CS31067 97495 Sainte Clotilde Cedex.

3.9.2 Propriété intellectuelle

Les Données stockées sur le service Cloud appartiennent à l'Utilisateur et PR ne possède aucun droit dessus. PR n'est pas en capacité de déchiffrer les Données des Utilisateurs (eux seuls ont le mot de passe) et ne pourra donc pas être tenu responsable d'utilisation de Données contrevenant à la loi, conformément à l'article la Loi n° 2004-575 pour la Confiance dans l'Économie Numérique.

3.9.3 Hébergement

Les serveurs utilisés pour le service Cloud sont hébergés directement par PR. Pour assurer le service, des informations de connexion sont collectées (adresse IP, heures de connexion, navigateur...), ci-après dénommées Traces de Connexion. Ces Traces de Connexion sont confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'un usage commercial. Le Cloud est soumis aux lois françaises, notamment en matière de rétention des Traces de Connexion (logs). Ces Traces de Connexion sont conservées pendant la durée légale de 1 an. À tout moment, la justice française peut être amenée à les réclamer. Passé ce délai, les Traces de Connexion sont supprimées. PR ne fournira ces Traces de Connexion que sur demande motivée par décision de justice. Personne d'autre n'est autorisé à y accéder, ni à les consulter. Les serveurs sont à usage exclusif des services proposés par PR. Un Abonné ne pourra en aucun cas réclamer la propriété ou l'utilisation exclusive.

3.9.4 Sécurité et Restrictions

Les Données stockées par le service sont hébergées sur les serveurs sécurisés de PR. Ces serveurs sont protégés par l'infrastructure de PR, par un pare-feu logiciel ainsi que par le chiffrement des Données. Le chiffrement des Données signifie qu'elles sont illisibles par un humain, même en cas d'accès direct au serveur. PR n'a pas la capacité de lire le contenu des documents sans le mot de passe utilisateur pour les déchiffrer. Le déchiffrement de ces Données ne peut être obtenu que par décision de justice, obligeant PR alors à fournir les clés privées de déchiffrement, le login et mot de passe de l'utilisateur. Tout logiciel mis à disposition par PR est régi par ces présentes CGU-IP. L'Abonné s'engage à ne pas réaliser d'ingénierie inverse, décompiler ou essayer de découvrir le code source par un moyen quelconque des logiciels disponibles mis à disposition par PR. Sans y être limitée, la copie ou la reproduction du logiciel vers un autre serveur ou endroit pour reproduction ou redistribution est strictement interdite.

Chapitre 4 : Le Service de Messagerie Électronique

4.1 Inscription de l'Utilisateur au service

L'inscription au Service de la Messagerie Électronique se fait en ligne dans Mon Espace de l'Abonné. Elle est subordonnée à la fourniture par l'Utilisateur de l'exactitude de l'ensemble des données indiquées comme étant obligatoires dans le formulaire d'inscription demandé. PR se réserve le droit de suspendre ou résilier immédiatement, sans préavis et sans indemnité, la Messagerie Électronique d'un Utilisateur s'il s'avérait que les informations fournies étaient fausses, incomplètes ou trompeuses.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de son identifiant et de son mot de passe lui permettant l'accès à sa Messagerie Électronique. Ces éléments lui sont personnels et confidentiels. Il fait son affaire personnelle des risques liés à leur divulgation ou à leur mauvaise utilisation. La responsabilité de PR ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'usage frauduleux ou abusif du Service dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque de l'identifiant et/ou du mot de passe de l'Utilisateur. En cas de perte du mot de passe ou si l'Utilisateur soupçonne une utilisation frauduleuse de son identifiant et mot de passe, il devra suivre la procédure décrite dans le « Guide d'utilisation de votre webmail » sur <https://www.parabolereunion.com/guides/internet> pour générer un nouveau mot de passe.

4.2 Description du Service

4.2.1 La Messagerie électronique

Le service permet d'écrire, envoyer et recevoir des messages électroniques via le réseau Internet. Les échanges de messages électroniques sont possibles avec toute personne disposant d'une messagerie électronique sur Internet, qu'il s'agisse de la Messagerie Électronique de PR ou d'un service de messagerie électronique tiers. La Messagerie Électronique de PR propose 1 Go de stockage sur des serveurs et elle est équipée d'un système de cryptage des mails et de spam assassin protégeant la confidentialité des Données.

Dans le cadre du Service, chaque Utilisateur pourra créer et utiliser un maximum de 4 adresses de Messagerie Électronique sous le nom de domaine @parabole.com.

Le Service est utilisable par l'intermédiaire d'une interface web ou par l'utilisation d'un logiciel de Messagerie Électronique répondant aux standards techniques usuels. Il appartient à l'Utilisateur de se doter dudit logiciel et de le paramétrer.

4.2.2 Protection anti-virus

Afin de protéger la Messagerie Électronique de l'Utilisateur contre les virus, tous les courriers sortants et entrants sont filtrés par PR avant leur distribution. Lorsqu'un courriel envoyé contient une ou plusieurs pièces jointes, celle(s)-ci est (sont) automatiquement scannée(s) lors de l'envoi. Si un virus est détecté, le courriel est détruit et un message vous est envoyé vous indiquant qu'un virus a été détecté et que l'ensemble du courriel a été supprimé.

Les conditions de détections des pièces jointes sont les mêmes lorsque l'Utilisateur reçoit un courriel et un message est envoyé à l'expéditeur pour lui indiquer qu'un virus a été détecté et que son courriel a été détruit. Néanmoins, la responsabilité de PR ne pourrait être retenue en cas d'échec de l'anti-virus à identifier un virus qui infecterait l'ordinateur de l'Utilisateur ou celui du ou des destinataires.

4.2.3 Agenda et porte-document

Le Service propose également des fonctionnalités additionnelles d'agenda et de carnet d'adresses décrites dans le guide d'utilisation du service.

4.3 Évolutions, mise à jour et Support du Service

4.3.1 Évolutions et mise à jour

Les spécifications techniques du Service de Messagerie Électronique sont susceptibles d'évoluer dans le temps afin, notamment, de tenir compte de l'évolution des technologies ou des besoins des Utilisateurs. Les évolutions qui viendraient limiter des fonctionnalités essentielles du service seront notifiées aux Utilisateurs dans un délai d'un mois avant que ces évolutions ne soient effectives. Les Utilisateurs resteront alors libres de continuer à utiliser le Service ou de se désinscrire.

Les mises à jour des logiciels sur les serveurs sont assurées par PR et sont réalisées régulièrement. PR se réserve le droit de choisir les mises à jour à appliquer et leur date de mise en service. Pour le confort de ses utilisateurs, les mises à jour nécessitant une interruption de service seront principalement réalisées sur des périodes à faible utilisation (nuit, weekend...) mais pas nécessairement. Les utilisateurs du service seront avertis avant chaque mise à jour de ce type. Les mises à jour de logiciel sur les terminaux des utilisateurs (ordinateurs, smartphones et tablettes) ne sont pas à la charge de PR. Toute demande en ce sens sera considérée comme une demande de support non inclus au Support Basique

4.3.2 Support Basique au Service

L'utilisateur bénéficie d'une solution de support technique ci-après nommé « Support basique »

Le support basique peut être contacté uniquement par mail dans la limite d'une requête mensuelle à l'adresse mail de support: supportmail@parabolereunion.com. Le délai de prise en compte est de 24h lors des jours ouvrés. Le délai de résolution dépend de la nature du problème, cette information sera délivrée lors de la prise en compte. Sont considérées comme incluses au support basique les sollicitations relevant de problèmes techniques inhérents au service. Toute autre demande sera considérée comme « hors support classique ».

4.3.3 Support Avancé au Service

Selon la nature de la demande, une proposition financière sera faite et soumise à acceptation de la part de l'Abonné avant réalisation et facturation. Exemples de sollicitations : Aide à la configuration des postes utilisateur, smartphones ou tablettes, réinitialisation de mot de passe, Formation utilisateur et/ou administrateur ... et toutes autres demandes.

4.4 Conséquences de l'inactivité sur le compte, de la désinscription du compte ou de la résiliation des services

Au-delà d'une période d'un an d'inactivité d'un Utilisateur sur le Service de Messagerie Électronique, c'est-à-dire sans envoi de messages électroniques par l'Utilisateur pendant cette durée, PR aura la possibilité de supprimer le compte de l'Utilisateur concerné. PR notifiera l'Utilisateur concerné, le cas échéant à son adresse de secours lorsqu'elle a été renseignée, de la prochaine suppression de son compte du fait de son inactivité prolongée.

L'Utilisateur dispose d'une fonctionnalité permettant d'exporter les messages électroniques à tout moment et avant la suppression du compte.

En cas de suppression du compte suite à l'inactivité de l'Utilisateur ou en cas de désinscription du Service par l'Utilisateur, les messages électroniques sont conservés pendant 6 mois. L'Utilisateur peut décider de réactiver son compte pendant cette durée. Au terme de ce délai, les messages électroniques présents sur le compte seront automatiquement et définitivement détruits. Le ou les adresses électroniques attribuées à l'Utilisateur seront rendues inactives et ne seront plus utilisables par l'Utilisateur.

4.5 Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel des Utilisateurs sont traitées conformément à la Politique de Protection des Données de PR.

4.6 Responsabilités de l'Utilisateur et de PR

L'Utilisateur s'interdit toute utilisation du Service de Messagerie Électronique qui serait contraire à la loi et en particulier d'utiliser, de transmettre ou de rendre consultable par quiconque :

- tout contenu illégal, dommageable, nuisible, menaçant, diffamatoire, injurieux, constitutif de harcèlement moral, d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, à la pornographie infantile, à la violence (notamment aux violences faites aux femmes), attentatoire à la vie privée d'autrui ou à la dignité humaine ou autrement répréhensible tant au regard de la loi française que de la loi de l'Etat dont il serait ressortissant ou résidant ;
- tout contenu qu'il n'aurait pas le droit de diffuser en vertu des lois et règlements ou d'un contrat (notamment des informations confidentielles ou de nature à porter atteinte à la vie privée d'un tiers) ;
- tout contenu violant tout brevet, marque déposée, secret de fabrication, droit d'auteur, droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété appartenant à autrui ;
- des messages promotionnels ou publicitaires non sollicités et en particulier tout contenu susceptible de constituer un « spam » ;
- tout message visant à s'approprier indument des informations personnelles de tiers (« phishing ») ;
- et par tout moyen tout contenu comprenant des virus informatiques, chevaux de Troie ou tout autre code ou logiciel conçus pour entraver, fausser, interrompre, détruire ou limiter le fonctionnement normal ou les fonctionnalités de tout logiciel, ordinateur, serveur ou outil de communications électroniques, en particulier ceux de PR et notamment le Service.

Les Utilisateurs ne sont pas sans ignorer les caractéristiques et les limites d'un service en ligne et en particulier :

- les aléas inhérents au réseau internet, notamment les temps de réponse et sa disponibilité ;
- la compatibilité des caractéristiques techniques de leur environnement informatique, leur permettant d'utiliser le service dans de bonnes conditions ;
- la nécessité de protéger leurs données ou leurs logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur internet ainsi que des tentatives d'appropriation frauduleuses d'informations les concernant (« phishing »).

L'accès et l'utilisation du service par l'Utilisateur s'effectuent sous sa seule et entière responsabilité. Le service n'est pas conçu pour un usage professionnel. En conséquence, PR ne garantit ni l'accessibilité du service, ni sa disponibilité, ni la permanence de son bon fonctionnement.

PR n'exerce aucun contrôle des messages électroniques transmis via le Service. En toutes hypothèses, PR ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des messages électroniques, notamment du fait de leur illégalité, ni de toute perte ou dommage consécutifs à la consultation de messages électroniques.

Le service n'est pas un service de sauvegarde et l'Utilisateur devra en toutes circonstances effectuer une sauvegarde des documents ou messages émis, reçus ou stockés qu'il souhaite conserver.

Le service étant fourni à titre gracieux, la responsabilité de PR ne saurait être engagée pour tous dommages directs ou indirects, tels que pertes de données, préjudice matériel, moral, financier ou commercial, intrusion extérieure ou présence de virus informatiques, résultant de l'accès ou de l'utilisation du service. Les garanties et limitations de responsabilité stipulées ci-dessus opèrent entre les Utilisateurs et PR une répartition raisonnable des risques et des responsabilités, eu égard au contexte et aux conditions financières encadrant la mise à disposition du service.

4.7 Propriété intellectuelle

Le service, quel que soit le support sur lequel il est proposé (site internet, application pour téléphone mobile, application pour tablette, etc.) et chacun des éléments qui le composent, notamment mais non limitativement, les textes, images, photographies, illustrations, documents, logiciels, bases de données et tous autres éléments mis en ligne par PR sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de PR.

En conséquence, en application des dispositions du Code de la propriété intellectuelle, des dispositions législatives et réglementaires de tous pays et des conventions internationales, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, du service ou de l'un quelconque des éléments qui le composent est interdite de même que leur altération. A ce titre, il est notamment interdit à tout Utilisateur d'adapter, arranger, modifier, corriger, décompiler, associer, traduire en toutes langues ou tous langages, mettre sur le marché à titre gratuit ou onéreux, commercialiser, tout ou partie du service ou de l'un quelconque des éléments qui le composent, quels qu'en soient le moyen et le support.

Toutes les marques, noms de domaines, logos, noms de produits ou de services et autres signes relatifs à PR utilisés dans le cadre du service, notamment les signes « parabolereunion.com » ou « parabole.re », sont la propriété de PR. Toute utilisation, reproduction ou diffusion de ces éléments sans l'autorisation expresse de leur propriétaire est strictement prohibée.

4.8 Droit applicable et attribution de compétences

Les présentes CGU-IP sont soumises aux dispositions de la loi française. En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGU-IP, l'Utilisateur peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.